

COUPE DE FRANCE

TIR SPORTIF

Collège -Lycée

Etablissement – Excellence – Sport Partagé

CONVOCAATION

CHATEAUROUX – Académie d'Orléans-Tours

Du 30 mars au 01 avril 2026



Paris, le 9 février 2026

La Direction nationale de l'UNSS

À

Madame, Monsieur,
La / Le Proviseur(e), Principal(e)
Président(e) de l'Association Sportive

J'ai le plaisir de vous informer qu'une équipe de votre Association Sportive :

ÉTABLISSEMENT :

VILLE :

ACADÉMIE :

<input type="checkbox"/> Collège Établissement	<input type="checkbox"/> Collège Excellence	<input type="checkbox"/> Collège Sport Partagé
<input type="checkbox"/> Lycée Établissement	<input type="checkbox"/> Lycée Excellence	<input type="checkbox"/> Lycée Sport Partagé

Est qualifiée pour participer au :

COUPE DE FRANCE UNSS DE TIR SPORTIF

Collège - Lycée

Établissement / Excellence / Sport Partagé

À CHATEAUROUX – Académie d'ORLEANS-TOURS

Du 30 mars au 01 avril 2026

En cas de forfait, envoyer [l'annexe forfait](#) dûment renseignée par email aux 3 contacts suivants :

- La Direction Nationale UNSS : denis.miguet@unss.org et nathalie.taddei@unss.org
- La fédération française de tir sportif organisatrice : pquentel@fftir.org et amuller@fftir.org
- Votre service régional UNSS

NB : En cas de forfait dans les 15 jours précédents la date de début de la rencontre :
Voir annexe du [Règlement fédéral UNSS](#).

COUPE DE FRANCE UNSS DE TIR SPORTIF
Collège - Lycée
Établissement / Excellence / Sport Partagé

CHÂTEAURoux – ACADÉMIE D'ORLEANS-TOURS
30 mars au 01 avril 2026

1. COORDONNEES DU SERVICE UNSS ORGANISATEUR

Fédération Française de Tir
Adresse : 38 Rue Brunel 75017 PARIS
Téléphone : 01 58 05 45 45
E-mail : contacts@fftir.org

En cas de problème, contacter :
Nom et prénom du cadre organisateur : Amélie MULLER
Téléphone : 06 79 73 23 99
E-mail : amuller@fftir.org

2. ACCÈS et TRANSPORT

En train : Gare de Châteauroux
En voiture : Autoroute A20 – Sortie 12
En bus : Ligne 5 (transport en commun gratuit sur Châteauroux-Métropole)

3. ACCUEIL

Date : Lundi 30 mars 2026
Horaire : 10h00 à 15h00 – voir programme en annexe ci-joint
Adresse du lieu d'accueil : Route de Lignièrès 36130 DEOLS
Site Web : <https://www.fftir.org/competitions/9e-cdf-unss-ffsu/>

Afin de respecter l'horaire des réunions techniques (Jeunes Officiels et adultes) et de la restauration du 1^{er} soir, il est impératif que chaque équipe veille à arriver le plus tôt possible sur le lieu en respectant l'horaire indiqué dans cette convocation.

Vérifications à l'accueil de la Coupe de France UNSS :

- 1/ Contrôle du listing des joueurs ou joueuses et des licences délivrées par OPUSS avec photos numérisées obligatoires et éventuels changements survenus après l'inscription ;
- 2/ Contrôle de la composition des équipes ;
- 3/ [La fiche d'agrément](#) renseignée, pour tout accompagnateur d'équipe autre que l'enseignant d'EPS ;
- 4/ Contrôle de la validation académique des Jeunes Arbitres et Jeunes Coachs : les JA et les JC passent un test théorique. Chaque JA ou JC doit être en possession de son matériel nécessaire à la prise de notes (crayon, bloc papier, plaquette, livrets JA-JJ ou livret JC), tenue correcte exigée ; Le JA doit être physiquement apte à arbitrer ;
- 5/ Pour le Sport Partagé, vérification des attestations MDPH et des conventions (si 2 structures composent une équipe). Pour les élèves en situation de handicap, veuillez contacter l'organisateur (developpement@fftir.org) ou renseigner les champs supplémentaires sur OPUSS pour indiquer la classification proposée et les aménagements particuliers à prévoir (hébergements, restauration, soins, matériels sportifs, transport) ;
- 6/ Présentation [du document signé](#) (chartes individuelles pour les sportifs + autorisations parentales) sous format papier ou numérique ;

Formation des JA-JC :

1/ Passage des QCM pour les JA et les JC

2/ Formation sur la ciblerie électronique pour les JA

3/ (le 2^e jour) Vérification de la conformité du matériel sportif pour les JA (vérifications techniques si nécessaire) :

4. HÉBERGEMENT ET RESTAURATION

Vous trouverez tous les hébergements possibles selon vos besoins (hôtels, gîtes, campings...) sur ce lien : <https://www.fftir.org/menu/c-n-t-s/informations-pratiques/>

Les petits déjeuners réservés et payés (page 8) seront pris dans l'espace restauration du CNTS.

Les repas réservés et payés (page 8) seront pris également dans l'espace restauration du CNTS.

Lundi 30 mars 2026, pas de déjeuner prévu sur le site, prévoir son repas froid.

Lundi 30 mars 2026 à 19h00, un buffet dînatoire de bienvenue est organisé au stand de tir. Traditionnellement celui-ci est composé de produits de régions que vous amenez pour l'encadrement et les accompagnateurs afin de partager ce moment tous ensemble. Les élèves participants auront un repas à table.

5. CONDITIONS FINANCIÈRES

Attention la totalité des frais relatifs aux déplacements, restaurations et hébergements est à la charge de l'association sportive.

6. TRAITEMENTS MEDICAUX ET COMPETITIONS SPORTIVES

Si un élève-sportif prend un traitement médical régulier ou s'il est amené à en prendre un, avant ou pendant les rencontres, il devra le signaler au responsable de son équipe tout en conservant sur lui les ordonnances de prescription et les médicaments dans leur conditionnement original (délivré par la pharmacie).

Le responsable devra vérifier sur [le site de l'agence française de lutte contre le dopage \(AFLD\)](#) que la prise de ce médicament est autorisée. Si ce produit est inscrit sur la liste des produits dopants, seule la délivrance par l'AFLD d'une autorisation d'usage thérapeutique ([procédure indiquée sur cette page du site de l'AFLD](#)) permettra de participer aux compétitions.

7. RÈGLEMENT

Se référer aux documents suivants :

- [Règlement fédéral UNSS en cliquant ici](#)
- [Fiche sport Tir Sportif](#)
- [PNDSS en cliquant ici](#)

8. PROTOCOLE

Cérémonie d'ouverture : Mardi 31 mars 2026 à 13h00 au stand de tir.

Cérémonie de clôture et remise des récompenses : Mercredi 01 avril 2026 à 14h00 au stand de tir.

La Coupe de France UNSS commence à l'accueil et se termine à l'issue du palmarès et du protocole. La présence de l'AS est obligatoire pendant toute la durée de l'évènement. **Toute association sportive qui ne respectera pas ces dispositions (arrivée tardive ou départ prématuré par exemple) sera interdite de participation l'année suivante.**

9. FIN OFFICIELLE DE LA COUPE DE FRANCE UNSS

Mercredi 01 avril 2026 à 15h00, après le podium.

10. COMMUNICATION

Les Coupes de France UNSS peuvent être relayés sur nos réseaux sociaux nationaux :

FACEBOOK :

- Page officielle de l'UNSS national : www.facebook.com/UNSSnational
- Page officielle de la FFTir : www.facebook.com/FFTir
- Hashtags à utiliser : #FranceUNSS #UNSS #Tir Sportif
- Groupe Facebook dédié à cette rencontre nationale UNSS

X :

- Compte officiel de l'UNSS : <https://x.com/UNSS>
- Pour citer le compte National dans vos posts : @UNSS
- Hashtags à utiliser : #FranceUNSS #UNSS #Tir Sportif

INSTAGRAM :

- Compte officiel de l'UNSS : https://www.instagram.com/unss_national/?hl=fr
- Compte officiel de la FFTir : www.instagram.com/fftir/?hl=fr
- Pour citer le compte National dans vos posts et stories : @unss_national

YOUTUBE :

- Page officielle de l'UNSS : www.youtube.com/@unsstv
- Page officielle de la FFTir : www.youtube.com/user/FFTIR
- N'hésitez pas à nous envoyer via vos services régionaux UNSS vos vidéos pour qu'elles soient mises en avant sur YouTube !

11. DEVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de la stratégie nationale de développement durable du sport scolaire, nous nous inscrivons dans le respect de l'environnement. Il est alors demandé à chaque participant d'adopter au mieux les principes d'éco responsabilité :

[Lien vers "Charte des 15 engagements écoresponsables des organisateurs d'évènements à Horizon 2024"](#)

Chaque participant doit être muni d'une gourde et de son nécessaire de cantine.

Aucune distribution de bouteilles d'eau sur tous les sites (hébergement, restauration et rencontres) des rencontres.

12. IMPLANTATION



CENTRE NATIONAL DE TIR SPORTIF
Route de Lignièrès, D925 – 36130 DÉOLS
cnts.fftir.org

Retrouvez les informations pour l'accès :

<https://www.fftir.org/menu/c-n-t-s/informations-pratiques/>

DOCUMENT A REMETTRE A L'ACCUEIL DE LA COUPE DE FRANCE UNSS

Autorisation Parentale

Je soussigné(e) (Père / Mère / Tuteur / Tutrice),

Téléphone :

Adresse :

1/ Autorise mon fils / ma fille (NOM et Prénom) :

Date de naissance : / /

Numéro(s) à joindre, en cas d'urgence :

Nom et ville de l'établissement scolaire :

À PARTICIPER AU A LA RENCONTRE NATIONALE UNSS DE TIR SPORTIF

Collège et Lycée Etablissement, Excellence et Sport Partagé

À Châteauroux, du 30 mars au 1^{er} avril 2026

2/ Autorise l'utilisation pour les publications de l'UNSS des images de mon fils, ma fille, captées durant la manifestation.

Date : / /

Signature du responsable légal

Charte de participation de l'élève à la rencontre nationale UNSS

NOM et prénom de l'élève :

Lors des rencontres UNSS, je m'engage à :

1. Me conformer aux règles de l'activité et aux règles sanitaires ;
2. Respecter les décisions du juge ;
3. Respecter mes adversaires et mes partenaires ;
4. Refuser toute forme de violence et de tricherie ;
5. Être maître de moi en toutes circonstances ;
6. Être loyal dans le sport et dans la vie ;
7. Être exemplaire, tolérant et généreux ;
8. Respecter l'ensemble des personnes participant à l'organisation de ce championnat ;
9. Respecter les installations mises à notre disposition pour nous permettre d'évoluer à notre meilleur niveau : vestiaires, terrains, lieux d'hébergement et de restauration ;
10. Prendre connaissance qu'en cas de manquement grave au regard de cette charte, des sanctions disciplinaires pourront être prises à l'encontre de ma personne, de mon équipe et de mon Association Sportive.

Lu et approuvé, le

Signature de l'élève

INSCRIPTION EN LIGNE

Sous peine d'être déclarée « forfait », chaque association sportive doit inscrire en ligne tous les concurrents, Jeune Arbitre et Jeune Coach qui participeront à la Coupe de France UNSS selon les dispositions suivantes :

1. Calendrier

- ⇒ Ouverture OPUSS : **le lundi 2 mars 2026**
- ⇒ Fermeture OPUSS : **le lundi 16 mars 2026**

- ⇒ Le Jeune Arbitre certifié académique qui représente les AS qualifiées sera inscrit par le service régional auquel il appartient en passant par OPUSS à J-15 ;

- ⇒ Le meilleur Jeune Arbitre certifié académique (choisi par la CMN pour renforcer le pool local) sera inscrit par le service régional auquel il appartient en passant par OPUSS à J-15.

2. Modalités de saisie

- ⇒ Se connecter <http://www.unss.org> puis choisir OPUSS ;
- ⇒ S'identifier à l'aide de l'identifiant et du mot de passe de l'AS ;
- ⇒ Dans le bandeau à gauche, cliquer sur « Compétition » ;
- ⇒ Cliquer sur « Activité ». Choisir le **Tir Sportif** ;
- ⇒ Niveau : Choisir « National » ;
- ⇒ Cliquer sur « Rechercher » ;
- ⇒ Cliquer sur « Action » ;
- ⇒ Cliquer sur « Inscrire mon AS » en bas de l'écran ;
- ⇒ Inscrire les tireurs **dans l'ordre de passage du relais « Tireur 1 » et « Tireur 2 ».**
Plus de changement possible sur place.

- ⇒ **Identifier le JC (Jeune Coach).**

En cas de difficultés, contacter le Service UNSS organisateur.

SAISIE OBLIGATOIRE AVANT LE 16/ 03/2026
--

3. Modalités de paiement à effectuer au plus tard 7 jours avant la coupe de France

COUPE DE FRANCE DE FRANCE UNSS DE TIR SPORTIF Châteauroux du 30 mars au 01 avril 2026

- | | | |
|-------------------------------------|--|--|
| <input type="checkbox"/> Carabine | <input type="checkbox"/> Pistolet | |
| <input type="checkbox"/> Collège | <input type="checkbox"/> Lycée | <input type="checkbox"/> Lycée professionnel |
| <input type="checkbox"/> Excellence | <input type="checkbox"/> Établissement | <input type="checkbox"/> Sport Partagé |

Cette fiche d'engagement est à retourner au service FFTir par e-mail : developpement@fftir.org
Le paiement doit être effectué au plus tard 7 jours avant l'arrivée sur la compétition

Académie de l'AS : Établissement :
Pour le Sport Partagé - équipe associée à :
Code Postal : Ville :
Nom du Professeur d'EPS responsable :
Tél Portable : E-mail :

FORFAIT : 32 € / personne

- 2 déjeuners (mardi et mercredi),
- 1 dîner (mardi)
- 2 petits-déjeuners (mardi et mercredi)
- (Lundi midi pas de repas / Lundi soir : dîner des régions)

Informations et détails sur www.fftir.org

Nombre d'élèves compétiteurs	G	F	x	32,00 €	= €
Jeune Arbitre de l'équipe	G	F	x	32,00 €	= €
Jeune Arbitre académique	G	F	x	32,00 €	= €
(À cocher si ligne supérieure vide)	<input type="checkbox"/> JA académique avec une autre équipe de l'académie					
Nombre d'accompagnateurs	H	F	x	32,00 €	= €
Nombre de personnes végétariennes						

Prévenir en cas d'allergie spécifique (developpement@fftir.org)

Virement ou Chèque à l'ordre de : FFTIR	TOTAL : €
---	---------	---------

Par virement auprès du service organisateur

- Indiquer dans l'ordre de virement : Coupe de France UNSS 2026 TIR – AS XXXXX
- IBAN : FR76 –1950 – 6400 – 0028 – 1116 – 5629 – 234

Par chèque auprès du service organisateur à l'adresse suivante :

- Philippe QUENTEL - FFTIR – 38 rue Brunel 75017 PARIS
- à l'ordre de la FFTIR (Indiquer au dos : Coupe de France UNSS 2026 TIR – AS XXXXX)

ATTESTATION D'AGRÉMENT DES ADULTES,
ACCOMPAGNATEURS D'ÉQUIPES,
HORS ENSEIGNANT(E)S D'EPS

ANNEXE 1

Document à remettre à l'accueil de toutes les rencontres UNSS

Je soussigné(e),, Président(e) de l'association sportive du :

....., numéro d'AS:

Ville Académie

Autorise :

Monsieur - Madame (*rayez la mention inutile*)

N° licence UNSS

À participer au championnat ou festival UNSS de (activité sportive ou artistique):

De l'année scolaire, pour, conformément aux dispositions statutaires obligatoires pour les Associations Sportives scolaires, et à l'article R 552-2 du code de l'éducation.

Accompagner les élèves (pas de compétence sportive ou artistique)

Encadrer les élèves (compétence sportive ou artistique)

Fait à, Le

Signature du (de la) Président(e) de l'Association Sportive

Cachet de l'établissement

ANNEXE 5

A compléter et à transmettre au service régional UNSS de l'académie

Je soussigné(e)....., Président(e) de l'Association Sportive du
COLLÈGE – LYCÉE à :, numéro d'AS :.....
Académie de :

Déclare que l'équipe de (*indiquer l'activité sportive ou artistique*):

Sera forfait pour la rencontre nationale UNSS (CF, festival, challenge, coupe...) de (nommer la rencontre):

.....

Qui se déroulera à :

Du au

Je suis bien informé(e) que, conformément à l'article 38 du Règlement fédéral, si un forfait est annoncé dans les 15 jours qui précèdent l'accueil à cette rencontre nationale, l'Association Sportive doit, quelles qu'en soient les raisons, s'acquitter de la participation forfaitaire aux frais à laquelle elle s'était engagée, telle qu'elle est définie pour une délégation maximum et précisée dans chaque fiche sport et artistique.

Motif du forfait

.....
.....
.....
.....
.....

Fait à

Signature du Président de l'Association Sportive
Et cachet de l'établissement scolaire

Le



Union Nationale du Sport Scolaire

13, rue Saint-Lazare - 75009 Paris | 01 42 81 55 11

**Ne manquez rien de l'actualité de l'UNSS
Sur notre site internet www.unss.org**

Et sur nos réseaux sociaux :

